

Objectifs

Professionnaliser les acteurs désirant intervenir au domicile des personnes dans le cadre de l'aide aux familles, à la personne âgée ou handicapée

Certification

Titre de niveau V, délivré par le ministère chargé du travail et de l'emploi, enregistré au RNCP
Ce titre est composé de 3 certificats de compétences professionnelles (CCP) qui peuvent être validés indépendamment l'un de l'autre.

- ↪ **CCP1 : assister les personnes dans les actes essentiels de leur vie quotidienne**
- ↪ **CCP 2 : relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile**
- ↪ **CCP3 : assister les usagers dans l'accomplissement des tâches domestiques**

CCP capitalisables pendant 5 ans

Contenus

- ↪ Connaissance de la personne âgée, handicapée
- ↪ Connaissance de l'enfant
- ↪ Démarche d'intervention
- ↪ Entretien du cadre de vie (habitat / linge)
- ↪ Hygiène alimentaire et préparation des repas
- ↪ Soins d'hygiène et de confort, aide aux activités motrices et au maintien des liens sociaux
- ↪ Soins d'hygiène et de confort de l'enfant, animation
- ↪ Prévention des risques / situations d'urgence*
- ↪ PSE prévention santé environnement
- ↪ Communication / aspect psychologique et relationnel
- ↪ Mathématiques

* prévention des risques professionnels PRAP

* prévention et secours civique PSC1

Modalités pédagogiques

- ↪ alternance d'apports théoriques, de mises en situation, de travaux pratiques et de stages
- ↪ formation de groupe,

Public

Tout public

Financement de la formation :

- ↪ Pour les salariés : CIF, plan de reclassement, CRP, plan de formation, DIF
- ↪ Financement personnel
- ↪ Autres : nous contacter

Pré-requis

- ↪ Compétences de base en lecture et production d'écrits
- ↪ Sélection des candidats suite à test et entretien individuel

Durée et calendrier

500 heures en centre de formation
175 heures en entreprise
Du 01 février 2011 au 24 juin 2011

Lieu(x) de formation

- ↪ Montereau

Particularités

↪ **formation accessible sans diplôme, ni concours**

↪ **validation par un jury de professionnels**

↪ **suite de parcours possible : le titre ADVF dispense du concours d'entrée en école d'aide soignant et de 3 modules de formation sur 8**

**Cette formation peut être suivie par module,
en fonction des besoins.**